

A.F.S. PLOMBERIE EURL

E.U.R.L. au capital de 4 000,00 Euros

Siège social : 7, rue Albert Vantieghem – 78350 JOUY EN JOSAS

R.C.S Versailles 492 404 389 (2009 B 00999)

SIRET 49240438900024 – **NAF** 4322 A

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/12/2011

Le 29/12/2011,
à 14 h 00,

Monsieur Stéphane FRANCOIS, détenant 40 parts sociales, associé unique de la société A.F.S. Plomberie EURL, société à responsabilité limitée, au capital de 4.000,00 €,

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	Le: 14 MARS 2012
	Numéro : 359A

- **A pris les décisions suivantes :**
- Transfert de siège social,
- Modification corrélatrice des Statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Résolution n° 1

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2012, à l'adresse suivante

**15 rue de la Rigole
91190 VILLIERS LE BACLE**

Résolution n° 2

Comme conséquence de la résolution précédente, l'article 4 des Statuts sera modifié comme suit

Article 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 15 rue de la Rigole - 91190 VILLIERS LE BACLE

Le reste de l'article sans changement.

Résolution n° 3

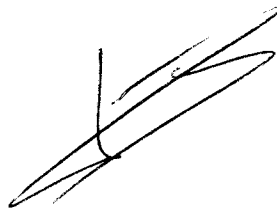
L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès Verbal, pour remplir toutes formalités de droit auprès du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'associé présent.

Monsieur Stéphane FRANCOIS
Gérant

Pu et approuvé

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.